

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 30 avril 2026, Maison de Paroisse, 20h15

Madame Joan GALLMEIER, Présidente, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux et leur souhaite la bienvenue à cette première séance de l'année. Elle demande à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Violeta ARSIC, Eric BARROUD, Nicolas BAUME, Corinne BLANCHARD, Stéphane BÖSCH, Marie-France BRIDE, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Théophile CUCHE, Dylan FORDE, Luc-Etienne GAGNEBIN, Joan GALLMEIER, Julia GALLMEIER, Claude GAULIS, Nicole GREMAUD, Fabienne GRIFFET-GASSER, Adeline GRÜTER, Marc GUERIN, Elliott HEBERT, Blaise HEFTI, Ian MAC DONALD, Madeleine MANIGLEY, Vincent MOTTIER, Joanne NIKLES, Damien OGUEY, Fabian PAVILLARD, René PAVILLARD, Eric PELLAUD, Fabien PETRUCCI, Pascal SANGLERAZ, Françoise SCHÜLER, Lucas TAUXE, Philippe TAUXE, Alberto TIKULIN (2^{ème} appel), Nicolas VAUDROZ, Eve WIDMER-KNECHT, Yvan ZBINDEN, Bruno ZIMMERMANN.

Excusés : Bertrand CHAUVY, Philippe DURUSSEL, Brock FIEDLER, Jean-Luc FRIEDRICH, Julia LÖFSTEDT, Serge MOREL, Sonia RAUSIS.

Absents : Shelley LUGON-MOULIN.

Le premier appel fait constater la présence de 36 conseillères et conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Le procès-verbal du 11 décembre 2025 soumis au vote est accepté à l'unanimité.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour soumis au vote est accepté à l'unanimité.

3. ASSERMENTATION(S)

Monsieur Alberto TIKULIN est proposé pour occuper le siège vacant au sein du MIL.

Né au Locle, il a effectué ses études à Lausanne, où il a résidé pendant quinze ans, avant de s'établir à Leysin en 2015. Titulaire d'un CFC de micromécanicien et d'une maturité technique, il a entamé des études d'ingénieur en mécanique avant de s'orienter vers les médias. Journaliste de profession, il bénéficie de vingt ans d'expérience dans ce domaine. Diplômé en ingénierie des médias (HES), il est également entrepreneur et s'implique activement dans plusieurs projets liés à l'innovation et au numérique. Très engagé dans la vie associative, il préside l'Association vaudoise des journalistes.

PROCES-VERBAL NO 20

La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente procède à son assermentation, le félicite et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil communal.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAUDÉCÈS

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer la disparition de 13 personnes. Il s'agit de Mesdames et Messieurs

René BORLOZ
Karl WALTER
Jela BLAGOJEVIC
Marlise Josette FAVRE
Christophe FLOREY
Nelly MEYLAN
Marie REVAZ
Bruno DE CARLI
Adel ITTOBANE
Peter LÖFSTEDT
époux de notre Conseillère Julia LÖFSTEDT
Juan COBO MOLINA
Marc JUNOD
Monique FRIEDRICH
maman de notre Conseiller Jean-Luc FRIEDRICH

L'Assemblée est priée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer leur mémoire.

NAISSANCES

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à 3 nouveau-nés. Il s'agit de

Sofia RUSU
Mattias CASTRO MOREIRA
Raphael GUYOT

Félicitations aux heureux parents à qui nous souhaitons une belle vie de famille avec leurs enfants.

COURRIERS

Madame la Présidente a reçu un courrier de Monsieur Nicolas BAUME qui annonce avoir quitté le groupe du MIL au 31 mars dernier, pour des raisons de divergences de vues. Il informe qu'il continuera à siéger au Conseil jusqu'au 30 juin 2026 en tant que Conseiller hors parti, conformément à l'autorisation de M. Le Préfet.

Un second courrier, rédigé par Madame Corinne DELACRÉTAZ lui a été adressé ; elle y annonce sa démission de ses fonctions de secrétaire du Conseil communal pour la fin de cette législature, soit au 30 juin 2026.

Le Bureau du Conseil et les chefs de groupe ont engagé des démarches en vue de son remplacement. A cet effet, ils ont rencontré deux candidates particulièrement motivées

PROCES-VERBAL NO 20

et qualifiées et examiné trois autres dossiers de candidature. Les membres du Conseil seront tenus informés des suites de la procédure.

Madame la Présidente donne lecture d'un courriel de M. Le Préfet Nicolas CROCI TORTI, reçu après la séance du Conseil communal du 12 décembre 2025 et qui concerne le rapport intermédiaire de gestion traité (visite des bâtiments et domaines communaux 2025).

Il informe le Conseil que ce dernier devrait clairement faire partie intégrante du rapport de gestion traité en 2026, puisqu'il concerne les travaux de la Cogest réalisés en 2025. De plus, le Conseil n'aurait pas dû voter sur son adoption puisqu'il ne faisait pas l'objet d'un préavis en bonne et due forme, soit avec des conclusions ad hoc.

Bien que cela ait toujours été fait comme cela, il invite à modifier cette pratique dès 2026.

VOTATIONS – ELECTIONS

8 mars 2026

Objets fédéraux

Initiative populaire « Oui à une monnaie suisse libre et indépendante sous forme de pièces ou de billets (l'argent liquide, c'est la liberté) » et contre-projet direct, à savoir l'arrêté fédéral sur la monnaie suisse et l'approvisionnement numéraire	Leysin <i>Initiative : Refusé à 55,7%</i> <i>Contre-projet : Accepté à 71,8%</i> <i>Question subsidiaire : contre-projet à 65,8%</i> Fédéral <i>Initiative : Refusé</i> <i>Contre-projet : Accepté</i> <i>Question subsidiaire : contre-projet</i>
Initiative populaire « 200 francs, ça suffit ! » (initiative SSR)	Leysin – Refusé à 61,85% Fédéral – Refusé
Initiative populaire « Pour une politique énergétique et climatique équitable : investir pour la prospérité, le travail et l'environnement (initiative pour un fonds climat) »	Leysin – Refusé à 65,90% Fédéral – Refusé
Loi fédérale du 20 juin 2025 sur l'imposition individuelle	Leysin – Accepté à 73,0% Fédéral - Accepté

Elections communales des 8 et 29 mars 2026

Conseil communal

En résumé, les élections mettaient en lice trois partis. Les 45 sièges seront répartis de la manière suivante :

Le Forum : 17 sièges
Entente Leysenoude – PLR Les Libéraux-Radicaux : 23 sièges
Mouvement Indépendant Leysenoud : 5 sièges

PROCES-VERBAL NO 20Municipalité

Au 1^{er} tour, ont été élus :

Mme Laurence HABEGGER
M. Pierre-Alain DUBOIS
M. Jean Philippe RYTER

Au 2^{ème} tour, ont été élus :

M. Elliott HEBERT
M. Philippe TAUXE

Election complémentaire du Conseil d'Etat 2^{ème} tour du 29 mars 2026

Est élu M. Roger NORDMANN avec 50,9% des suffrages contre 47,5% pour M. Jean-François THUILLARD.

A noter qu'à Leysin, M. THUILLARD a obtenu 383 voix contre 382 pour M. NORDMANN.

Madame la Présidente adresse ses félicitations à toutes les personnes élues et leur souhaite une bonne législature avec plein d'expériences et de succès.

RAPPORT D'AUDIT NO 91 DE LA COUR DES COMPTES – EXAMEN SUCCINT SUR SIGNALEMENTGESTION DU RISQUE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS À LEYSIN – COMMUNE DE LEYSIN, TLML SA, ASSOCIATION LEYSIN OUTDOOR, CHABLAIS RÉGION

Madame la Présidente a été convoquée par la Cour des comptes en vue de répondre à des questions relatives à la séance du Conseil communal de mars 2025. L'entretien figure dans le rapport, lequel peut être consulté sur le site du canton de Vaud (vd.ch).

A la suite de cet examen succinct, il a été constaté que la Municipalité s'est déjà conformée aux recommandations de la Cour des comptes, notamment par la publication, sur le site de la Commune, d'un registre des intérêts des membres de la Municipalité.

S'agissant du Conseil communal, il est cité, à la page 16 du rapport, que : « *La Cour ne peut pas émettre une recommandation à un législatif communal dans le cas présent. Les liens entre autorités politiques locales et sociétés proches, (par ex. TLML SA) plaident cependant pour la mise sur pied d'un registre public des intérêts des élu-e-s au Conseil communal.* »

CALENDRIER DES ASSERMENTATIONS

❖ Installation des nouvelles Autorités	4 juin à 17h00	Salle du Nord
❖ Dernière séance législature 2021 – 2026	25 juin à 20h15	Salle du Nord
❖ AISOL	25 juin à 17h00	
❖ AERA	23 juin à 18h30	
❖ ARASAPE	25 septembre à 17h00	
❖ ORPC	19 août à 19h00	

5. **RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 1/2026 : DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 235'000.-- TTC POUR LE REMPLACEMENT D'UN COLLECTEUR ET MISE EN SÉPARATIF DU RÉSEAU D'ÉVACUATION DES EAUX, SECTEUR RUE DU VILLAGE – ROUTE DU VALLON**

Madame Adeline GRÜTER, Rapportrice de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité, d'accepter les conclusions du préavis.

PROCES-VERBAL NO 20

Monsieur Blaise HEFTI, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente lit les conclusions du préavis qui sont :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 235'000.-- TTC pour le remplacement d'un collecteur et mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux, secteur Rue du Village – Route du Vallon,
2. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 60'000'000.-- adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 16 décembre 2021, plafond utilisé au 31 décembre 2024 à hauteur de CHF 43'668'758.--.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

6. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 2/2026 : DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 400'000.-- TTC POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE DES DEUX ROCHERS AU LIEU-DIT « LA LAVANCHE » SUR LA COMMUNE D'ORMONT-DESSUS

Madame Madeleine MANIGLEY, Rapporteuse de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité, d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Blaise HEFTI, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente lit les conclusions du préavis qui sont :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 400'000.-- TTC afin de financer le remplacement de la conduite des Deux Rochers au lieu-dit « La Lavanche » sur la Commune d'Ormont-Dessus,
2. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 60'000'000.-- adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 16 décembre 2021, plafond utilisé au 31 décembre 2024 à hauteur de CHF 43'668'758.--.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

7. NOMINATION(S)

Vice-présidence

Monsieur Nicolas BAUME occupait la fonction de 1er Vice-président du Conseil communal. Le règlement laisse la possibilité de désigner un ou deux Vice-présidents. Il peut dès lors être envisagé de fonctionner avec un seul Vice-président jusqu'à la fin imminente de la législature.

PROCES-VERBAL NO 20

Des remerciements sont adressés à Monsieur Théophile CUCHE, 2^{ème} Vice-président, qui a accepté cette proposition.

Commission de gestion

Le Mouvement Indépendant Leysenoud présente Monsieur Alberto TIKULIN en remplacement de Monsieur Nicolas BAUME, démissionnaire du parti.

Cette proposition est acceptée par acclamation et Madame la Présidente félicite ce dernier pour sa nomination.

8. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur Daniel NIKLES :

TOUR DE ROMANDIE

Ce dimanche 3 mai, notre commune accueillera l'arrivée d'étape du Tour de Romandie, un événement sportif d'envergure internationale diffusé dans 128 pays et suivi par près de 25 millions de téléspectateurs, dont 479'000 en Suisse. La télévision romande assurera plusieurs heures de direct, accompagnées d'une large couverture médiatique et digitale.

Au-delà du sport, cette manifestation représente une formidable opportunité pour promouvoir notre destination, valoriser l'image de Leysin à l'international, dynamiser l'économie locale et rassembler les acteurs de la commune autour d'un projet commun.

L'édition 2026 réunira un plateau sportif exceptionnel, avec notamment Tadej Pogacar, numéro 1 mondial déjà victorieux à deux reprises sur ce tour, plusieurs figures majeures du cyclisme mondial ainsi que des athlètes suisses de premier plan.

De nombreux partenaires locaux sont mobilisés afin de garantir un accueil optimal du public, des participants et des médias. Des dispositifs spécifiques assureront la sécurité, la gestion des flux et de la mobilité, ainsi que l'accueil des invités et des journalistes.

La Municipalité se réjouit de cet événement majeur et des retombées positives qu'il apportera à la Commune et remercie chaleureusement toutes les personnes et entités engagées dans l'organisation de cette manifestation.

PRÉAVIS NO 05/2020 – RÉNOVATION DU CENTRE SPORTIF DE CRETTEX-JACQUET – ÉTAT D'AVANCEMENT PHASE II

Le mandat d'architecture attribué à l'issue de la procédure légale en matière de marché public a été confié à l'atelier Brönnimann & Gottreux à la mi-janvier, sans faire l'objet de recours dans le délai imparti. Le projet s'inscrit dans la continuité de l'étude de faisabilité réalisé à la fin de l'année 2024 et reprend les principaux éléments, notamment :

- la rénovation complète de la salle omnisports
- une extension côté Ouest comprenant des locaux matériels et des vestiaires
- la création de deux volumes multi-supports à l'étage
- la rénovation de la partie Nord du bâtiment (administration, accueil, réception, sanitaires, ascenseur et vestiaires)
- la rénovation de la salle aérobique en dessus du restaurant (ce dernier ne sera pas touché par cette phase)

PROCES-VERBAL NO 20

Planification et calendrier

- Développement de l'avant-projet et du projet, janvier à juin 2026
- Dépôt du dossier d'enquête, été-automne 2026
- Appel d'offres pour la fiabilisation du budget, septembre 2026 à février 2027
- Planification de L'exécution des travaux, juin 2027 à décembre 2028, environ 18 mois
- Achèvement de l'ouvrage et mise en service début 2028.

Madame Laurence HABEGGER :PROTECTION INCENDIE

Suite à la tragédie survenue à Crans-Montana, la Municipalité a pris toutes les mesures nécessaires afin de réduire au maximum les risques et renforcer la sécurité de l'ensemble des infrastructures et établissements sur le territoire communal.

Actions réalisées :

- mise en place d'une commission sécurité incendie
- engagement d'un expert en protection incendie AEAI pour l'ensemble des bâtiments communaux
- envoi à tous les établissements soumis à la licence LADB d'un formulaire d'auto-contrôle ECA
- organisation d'inspections ciblées par l'ECA dans certains établissements.

Locaux communaux :

- Leysarium : visite effectuée le 27 janvier 2026 par l'expert en protection incendie
- Salle du Nord : visite réalisée le 5 février 2026
- Oasis, Maison de Commune et Manège : visites effectuées le 11 février 2026.

Ces bâtiments nécessiteront certaines adaptations et travaux de mise en conformité afin de répondre pleinement aux exigences en vigueur.

Afin de compléter l'analyse des infrastructures communales, des visites des centres sportifs sont actuellement planifiées en collaboration avec l'expert en protection incendie.

Sur la base des constats établis et du rapport détaillé attendu, la Municipalité procédera à un examen approfondi de la situation afin de définir les mesures à entreprendre, les priorités d'intervention ainsi que l'éventuelle nécessité de travaux plus conséquents.

Par ailleurs, le technicien communal poursuit actuellement des visites auprès des commerces et établissements de la commune afin de vérifier le respect des prescriptions de l'ECA.

Monsieur Jean Philippe RYTER :PROJETS L3651. Projet ferroviaire – 100% financé par la Confédération

- le projet avance conformément au calendrier prévu
- le projet définitif est en cours d'élaboration par les ingénieurs et mandataires
- une version préliminaire (version 0) devrait être présentée à l'Office fédéral des transports (OFT) à l'automne
- la mise à l'enquête publique du projet final est envisagée à l'automne 2027.

PROCES-VERBAL NO 20

2. Projet de funiculaire (liaison Village-Feydey) – financé à 50% par le canton et 50% par la commune

- le projet progresse de manière satisfaisante
- les plans définitifs sont en cours de finalisation
- une présentation à l'Office fédéral des transports est prévue à l'automne
- la mise à l'enquête publique du projet est également envisagée à l'automne.

Préalablement à cette étape, la Commune doit adapter son cadre légal. Une procédure d'affectation du territoire est nécessaire afin de réserver l'emprise du futur funiculaire, qui comprend :

- un plan de situation définissant l'emprise
- un règlement d'affectation précisant les constructions autorisées
- un rapport selon l'article 47 OAT, détaillant le projet.

La mise à l'enquête de cette planification territoriale est prévue à fin mai. Cette étape est indispensable pour permettre ensuite à l'OFT d'instruire le projet et d'ouvrir la mise à l'enquête du funiculaire.

3. Interface multimodale – Place Large

Le projet d'aménagement de l'interface multimodale, prévu sur le site du parking acquis par la Commune, poursuit son développement.

- les études autorisées par le préavis de 2022 ont permis d'élaborer plusieurs variantes, accompagnées de leurs estimations de coûts
- la Municipalité procédera à une analyse détaillée de ces variantes au cours du printemps
- des propositions concrètes pourront être soumises au Conseil communal à l'automne.

La dalle du parking a été renforcée par la pose de côtes métalliques au droit de chaque pilier et le stationnement des bus sur celle-ci n'est désormais plus autorisé. Ces mesures ont été mises en œuvre à la suite du contrôle effectué cet hiver.

Depuis 2020, cet ouvrage fait l'objet d'un contrôle tous les deux ans afin de suivre l'évolution de la dégradation de la dalle.

En conclusion, l'ensemble des projets L365 progresse de manière coordonnée et conformément aux planifications en vigueur. Le Conseil communal sera tenu informé des principales étapes et sera saisi de propositions concrètes, notamment en ce qui concerne l'interface multimodale. Par ailleurs, une présentation à la population devrait être organisée cet automne.

AERA

- la construction des conduites entre Leysin et Aigle avance comme prévu
- durant l'hiver les travaux sur la commune d'Aigle ont été réalisés, y compris le passage sous la route cantonale
- les travaux depuis Veyges et à la Corbe ont repris depuis mi-avril
- la construction de la centrale de prétraitement à Leysin devrait débuter cet été
- un accord entre la Commune, GASA SA et l'AERA a été trouvé
- le raccordement de Leysin à la nouvelle STEP est prévu pour le printemps 2027.

PROCES-VERBAL NO 20ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis deux jours, l'éclairage public des secteurs des Esserts et de l'avenue Rollier est hors service. Nous recherchons actuellement l'origine du problème en collaboration avec Romande Energie afin de rétablir la situation dans les meilleurs délais.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT :

ASSOCIATION ROMANDE DES MAÎTRES D'OUVRAGE D'UTILITÉ PUBLIQUE (ARMOUP)

En février 2025, nous avons adhéré à l'Association régionale des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, qui soutient les maîtres d'ouvrage d'utilité publique (MOUP) dans le financement de leurs projets de construction, de rénovation ainsi que d'acquisition de terrains ou d'immeubles. L'objectif de ces instruments financiers est de soutenir durablement la construction de logements à loyers abordables.

Toutefois, il est également nécessaire de trouver un propriétaire foncier, disposer d'un terrain adéquat et veiller également aux aspects urbanistiques.

La Municipalité a été approchée par une coopérative appelée Cité Derrière. Celle-ci a notamment réalisé les logements Les Colchiques au Sépey, il y a plusieurs années. Cette coopérative bénéficie de plus de 30 ans d'engagement en faveur de logements accessibles et solidaires.

L'idée est de développer ce projet sur une parcelle située derrière Miremont, le long de la route. Nous avons pris connaissance du projet et l'enquête publique est prévue pour l'automne 2026, tandis que la construction devrait débuter en 2027.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le programme de législature de la Municipalité. Parmi les objectifs figurait notamment la volonté de soutenir, de participer, voire de contribuer activement au développement de logements à loyers modérés.

Monsieur Daniel NIKLES avait d'ailleurs déposé à l'époque un préavis accompagné d'un règlement permettant de réduire les loyers de 20%, soit 10 % pris en charge par l'agence immobilière ou le propriétaire et 10% par la commune. Ce dernier avait été accepté par le Conseil. Toutefois, aucune demande n'a finalement été déposée dans ce cadre. La Municipalité a donc poursuivi ses réflexions afin de trouver d'autres solutions.

AERA – GASA SA

Concernant les eaux usées, une convention a été signée le 31 janvier 1989 entre la Commune et la société GASA SA pour le turbinage des eaux usées du Pont de la Tine. Un avenant y a ensuite été ajouté le 25 octobre 1994. Jusqu'à présent, les eaux usées étaient dirigées vers le secteur de Douve 1 et Douve 2 permettant à la société GASA SA de produire environ 2 millions de kWh par an.

Avec l'adhésion à l'AERA acceptée par le Conseil communal, les eaux usées ne seront désormais plus acheminées vers les installations de la société GASA SA. Cette situation a entraîné un différend juridique autour des conventions existantes.

Afin d'éviter une longue procédure judiciaire coûteuse et complexe, une solution de conciliation a été recherchée avec la participation de la société GASA, de l'AERA, de la Commune et de la Direction générale de l'environnement.

L'accord trouvé prévoit une compensation liée à la perte de production estimée à environ 1,85 million de kWh par an :

PROCES-VERBAL NO 20

- la société GASA assume 20% de cette perte ;
- la Commune en assume également 20%
- l'AERA prend en charge les 60% restants.

Concrètement, selon le prix du kWh, la Commune versera environ CHF 30'000.- à CHF 40'000.- par année à la société GASA. Cette solution a été validée par les services de l'Etat et permet de clore durablement le dossier de l'épuration des eaux usées.

Il est important de préciser que la convention de 1989 ainsi que l'avenant de 1994 restent pleinement valables. Le nouvel accord constitue un avenant supplémentaire, applicable jusqu'en 2039. A cette échéance, il appartiendra aux futures autorités communales de rediscuter de la situation.

11. INTERPELLATIONS

Monsieur Luc-Etienne GAGNEBIN donne lecture d'une interpellation concernant la situation structurelle et l'exploitation du parking de la Place Large (*cf annexe*). Cette interpellation est soutenue par plus de cinq membres et demande à la Municipalité une réponse écrite concernant les points suivants, malgré le fait que certaines questions ont été résolues ce soir :

1. Quel est l'état structurel exact du parking de la Place Large et quelles sont les causes de cette limitation d'exploitation ?
2. Quelles sont les répercussions de cette situation sur le calendrier et les modalités de la rénovation prévue ?
3. La Municipalité était-elle informée de cet état structurel préoccupant avant le vote du préavis 10/2024 ? Si oui, pourquoi ces informations n'ont-elles pas été communiquées aux commissions et au Conseil communal ?
4. Cette limite de charge provoque-t-elle une baisse de revenus locatifs ?

Monsieur Fabian PAVILLARD relève un point positif : les services communaux ont trouvé une solution pour stationner les cars ailleurs. Ceux-ci occupaient auparavant une grande partie du parking ; il y a désormais beaucoup plus de place pour les véhicules privés.

12. POSTULATS

Madame Joanne NIKLES, rapportrice de la Commission des sports donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des membres présents d'être favorable au dépôt du postulat « Pour un plan directeur des chemins pédestres à Leysin » et considère qu'il permettrait d'identifier les améliorations possibles sur le réseau existant et, le cas échéant, d'envisager le développement de nouveaux sentiers didactiques ou thématiques, dans le respect des ressources financières communales disponibles (*cf annexe*).

Monsieur Claude GAULIS est satisfait de l'évolution des choses et se dit persuadé que des améliorations nécessaires vont être réalisées prochainement.

La prise en considération du postulat « Pour un plan directeur des chemins pédestres à Leysin » soumise au vote est acceptée à l'unanimité.

13. MOTIONS

Aucune.

PROCES-VERBAL NO 20**14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

Avant d'ouvrir la discussion, Madame la Présidente demande d'utiliser un langage respectueux envers chacun. La campagne électorale a été plus rude qu'à l'accoutumée. Elle est désormais terminée et les élus ont été choisis. Dans l'intérêt du village, nous devons travailler ensemble, accepter que nos opinions puissent diverger et être prêts à écouter les arguments de ceux qui ne partagent pas notre point de vue. Il est en effet rare que l'un ait entièrement raison et l'autre entièrement tort.

NOUVELLES AUTORITÉS

Monsieur Théophile CUCHE adresse ses félicitations à la nouvelle Syndique Madame Laurence HABEGGER. Il lui souhaite plein succès ainsi qu'à l'ensemble des membres de la Municipalité.

TLML SA – LICENCIEMENTS

Compte tenu de l'annonce de licenciements au sein de la société Télé-Leysin – Col des Mosses – La Lécherette SA, dont la Commune de Leysin détient une part importante du capital, Madame Nicole GREMAUD demande des éclaircissements sur les motifs de ces décisions, l'ampleur exacte des suppressions de postes et les mesures concrètes que la Municipalité, en tant qu'actionnaire majeur, compte prendre pour accompagner les employés concernés et garantir la pérennité et la sécurité de cette entreprise.

En tant que membre de droit du conseil d'administration de TLML SA au nom de la Commune, Madame Laurence HABEGGER précise qu'elle est tenue par un devoir de réserve et n'est donc pas autorisée à communiquer sur ce qui se passe au sein du Conseil d'administration. Toutefois, elle indique qu'à titre personnel, elle accorde toute sa confiance aux équipes opérationnelles ainsi qu'à la direction de TLML SA.

RÉSEAUX SOCIAUX – CAMPAGNE ÉLECTORALE 2026

Monsieur Stéphane BÖSCH : *Le principal reproche que l'on puisse adresser aux réseaux sociaux est qu'ils peuvent révéler le meilleur comme le pire de la nature humaine. Nos élections communales de 2026 nous l'ont tristement rappelé.*

Pour ma part, cela fait maintenant plusieurs années que je me suis volontairement éloigné des réseaux sociaux. Un choix assumé, dicté par le besoin de prendre du recul face à des dynamiques souvent peu propices à la nuance. Cela étant dit, s'en absenter ne signifie pas en être totalement coupé : les échos, les captures d'écran, les commentaires – parfois édifiants – finissent toujours par trouver leur chemin dans les groupes de messageries instantanés.

Et à entendre ce qui s'y est dit, il apparaît d'autant plus clairement que la dignité, la retenue et le respect ne sont pas des acquis, mais des choix. Des choix que certains ont su faire et que d'autres ont manifestement jugé superflus.

Je tiens néanmoins, par cette prise de parole, à remercier celles et ceux – actuels et futurs Municipaux, actuels et futurs conseillères et conseillers qui auront su garder leur dignité tout au long de ces mois de campagne électorale.

NUIT DES FÉES

Monsieur Damien OGUEY communique que la Nuit des Fées se déroulera les 15 et 16 août prochains. Le Comité recherche activement des personnes motivées qui ont du temps libre pour aider à l'organisation de cet événement. Il reste à disposition pour toute information et remercie d'ores et déjà la Municipalité pour son soutien.

PROCES-VERBAL NO 20INITIATIVES DÉPOSÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAL – POINT DE SITUATION

A l'approche du dernier Conseil et de la fin de la législature, Monsieur Dylan FORDE souhaite faire un point de situation sur plusieurs objets déposés par les membres de ce Conseil, afin de pouvoir, dans l'idéal, clore cette législature avec des dossiers à jour.

Conformément à l'article 61 du règlement du Conseil ainsi qu'à l'article 33 de la loi sur les communes, le Conseil attend une réponse formelle — sous la forme d'un rapport ou d'un préavis — dans les douze mois suivant la prise en considération d'un objet.

A ce jour, plusieurs dossiers importants arrivent à échéance ou mériteraient un éclairage final, soit :

1. Le postulat déposé en mars 2024 par Monsieur Théophile CUCHE relatif à la candidature de Leysin en tant que Centre sportif cantonal
2. le postulat déposé en juin 2024 par le Forum concernant la création des logements protégés à loyer abordable. Bien qu'une communication ait été faite en septembre dernier, le Conseil reste dans l'attente du rapport formel prévu par la loi afin de pouvoir clore cet objet
3. la motion déposée en décembre 2024 par Messieurs Nicolas VAUDROZ et Brock FIEDLER au sujet du projet de discothèque au parking de la Place Large.

Dès lors, il est demandé à la Municipalité de présenter, lors de la dernière séance de juin, un rapport ou, à défaut, un point de situation définitif sur ces trois objets.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, précise qu'en ce qui concerne le postulat relatif au Centre sportif cantonal, la question est déjà réglée par la loi cantonale instaurant le soutien financier à la politique cantonale du sport. D'ailleurs, c'est précisément par ce biais que le Centre sportif de Crettex-Jacquet a bénéficié d'un soutien : sur les 5 millions, respectivement les 15 millions votés par le Conseil, la Commune a reçu 3,3 millions de francs à fonds perdus. Nous ne pourrions donc pas aller au-delà.

Par ailleurs, la question d'un centre sportif cantonal à Leysin ne se pose pas, puisque nous sommes déjà reconnus comme infrastructure d'importance cantonale ; sans cela, aucun soutien n'aurait été accordé.

En ce qui concerne la création d'appartements protégés, il renvoie à la communication faite tout à l'heure, cet élément faisant partie intégrante du programme de législature. Si les démarches avec Cité Derrière aboutissent favorablement et qu'un accord est trouvé avec le ou les propriétaires du terrain situé derrière Miremont, la Municipalité considère également ce point comme réglé.

Quant à la question de la discothèque, il ne peut pas répondre à cette question.

AVENIR ÉCONOMIQUE DE LEYSIN

Monsieur Claude GAULIS a le redoutable honneur d'être le doyen de cette assemblée depuis déjà un certain temps. Au vu de tout ce qui a été dit ce soir, il souhaite partager une expérience vécue durant son enfance, à une époque de profonde crise économique à Leysin.

Juste après la guerre, Leysin bénéficiait de magnifiques sentiers et accueillait une clientèle de tourisme de santé, comme cela a déjà été rappelé. Cette activité faisait très bien fonctionner l'économie locale, mais elle reposait sur une seule source de revenus. Avec les progrès réjouissants de la médecine, ce modèle s'est effondré en à peine trois ans.

PROCES-VERBAL NO 20

Il était alors un enfant de cinq ans lorsqu'il a vu toute la génération de ses parents trembler à l'idée d'avoir perdu leur principal fonds de commerce. En très peu de temps, une trentaine ou une quarantaine de commerces ont fermé les uns après les autres. La grande question était alors : comment trouver une alternative capable de recréer de la valeur ajoutée ? Car dans une destination touristique, même orientée vers le tourisme de santé, il faut des visiteurs extérieurs qui consomment sur place pour faire vivre l'économie locale. Un beau paysage et le plein air ne suffisent pas.

Les dernières élections ont été animées, mais tout le monde a exprimé le souhait de résider dans un Leysin où il fait bon vivre. Il partage évidemment ce souhait, mais vivre de quoi ? C'est là que réside sa préoccupation. L'alternative remarquable trouvée par ses parents et leur génération a été le ski, qui a profondément dynamisé l'économie de Leysin et continue encore aujourd'hui à jouer ce rôle, accompagné ensuite par d'autres activités, certes utiles, mais moins créatrices de valeur.

Grâce aux revenus générés par le ski, il a été possible de financer, avec l'engagement des familles et le soutien de la Commune, des infrastructures comme une piscine, un manège, un mini-golf, et bien d'autres équipements.

Il revient donc à ce fonds de commerce essentiel qu'est le ski. Dans le débat actuel, il faut éviter que des décisions trop rapides conduisent à abandonner cette activité, notamment dans la région des Fers, qui bénéficie de la meilleure neige naturelle de tout Leysin et présente un potentiel considérable. Certes, il existe des problèmes de liaison ou d'enneigement en début de saison, comme ailleurs sur le domaine, ce qui nécessite parfois un recours à l'enneigement artificiel.

Si, par malheur, la zone des Fers devait fermer parce que le projet d'amélioration de l'enneigement artificiel échouait, cela mettrait en difficulté la société exploitante, fragiliserait les finances de la Commune, déstabiliserait l'économie locale et découragerait les investisseurs hôteliers. Pourtant, grâce à une planification territoriale aujourd'hui aboutie, des zones de développement hôtelier ont été réservées et plusieurs projets sont en préparation.

Si tout cela devait entrer dans une spirale négative à cause d'un blocage, il redouterait de revivre les années de crise dont le souvenir reste encore très présent pour lui.

Il plaide donc sincèrement pour qu'un compromis digne soit trouvé afin de maintenir le ski aussi longtemps que possible, exactement comme cela a été fait aux Diablerets et à Villars il y a quatre ou cinq ans, grâce à l'extension de l'enneigement artificiel avec l'appui du canton, dans le cadre d'un plan cantonal accepté et partiellement financé.

Si aucun accord n'aboutit aujourd'hui, il aura de réelles inquiétudes pour notre économie locale.

La transition est déjà en marche. Il s'est personnellement beaucoup investi pour le développement des sentiers pédestres, et ce n'est pas sans raison. D'autres projets avancent également, comme le VTT, mais ces évolutions demandent du temps, d'autant plus qu'elles rencontrent elles aussi des oppositions.

Développons donc les alternatives progressivement, tout en maintenant notre principal moteur économique, qui reste encore aujourd'hui le ski.

Il lance enfin un appel à l'ensemble des protagonistes présents dans cette salle, et bien au-delà : trouvons ensemble un compromis qui ne mette pas en péril notre économie locale, mais qui permette au contraire de préserver les acquis tout en préparant l'avenir.

Monsieur GAULIS est chaudement applaudi par l'Assemblée.

CAMPAGNE ÉLECTORALE 2026

Monsieur Nicolas BAUME revient sur les incidents qui ont émaillé la dernière campagne électorale tels que menaces, insultes et déprédations de bien d'autrui. Il n'a pas été particulièrement surpris, car cela est représentatif d'une certaine partie de la société pour qui le mot respect n'a plus de sens. Par contre, ce qui l'a profondément choqué, c'est que certains de ces actes ont été commis par des personnes assises dans cette salle. Des élus qui ont promis lors de leur investiture - il cite le règlement du conseil - de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publique. Il ne cite pas de nom, mais estime que ces personnes se seront reconnues. Il souhaite simplement qu'elles sauront prendre la seule décision qui s'impose, la démission.

Monsieur Lucas TAUXE réagit à l'intervention de Monsieur BAUME. Il s'agit tout de même d'une accusation importante. Une telle affirmation devrait s'appuyer sur des éléments concrets ou des preuves. Une clarification est demandée : lorsqu'une certaine partie de la société est évoquée, à quoi est-il exactement fait référence ?

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, Madame la Secrétaire procède au contre-appel qui fait constater la présence de 37 personnes.

Madame la Présidente lève la séance à 21h45.

Leysin, le 30 avril 2026

Pour le Conseil communal :
La Présidente : La Secrétaire :
 
Joan GALLMEIER Corinne DELACRETAZ



Annexes : Interpellation « situation structurelle et exploitation du parking de la Place Large

Rapport de la Commission des sports chargée de l'étude du postulat « Pour un plan directeur des chemins pédestres à Leysin »

Objet : Interpellation concernant la situation structurelle et l'exploitation du parking de la Place Large

C'est avec une grande surprise que j'ai appris, par plusieurs citoyens, que les bus ne peuvent désormais plus stationner sur le parking de la Place Large, acquis par la Commune de Leysin en 2024 (préavis 10/2024) pour un montant de CHF 2'480'000.00.

En effet, les signalisations installées sur le parking au cours de l'hiver dernier, ainsi que la pose de renforts structurels au sous-sol, laissent entendre que la structure n'est plus en mesure de supporter la charge des cars.

Or, après analyse du préavis, des rapports des commissions et des débats lors du vote, aucun état structurel aussi préoccupant n'a été porté à la connaissance de ce Conseil. Ni les rapports de la Commission ad-hoc et de la Commission des finances, ni les échanges lors de la séance, ni les réponses de la Municipalité n'en font mention.

Le rapport d'expertise d'Estimafond, transmis exclusivement à la Commission des finances, évoque brièvement l'état structurel du bâtiment en renvoyant au rapport de l'ingénieur civil, lequel n'a jamais été communiqué aux commissions.

L'information donnée au Conseil communal était que le parking pourrait poursuivre son exploitation normale jusqu'à sa rénovation, initialement prévue pour l'été 2027 selon le planning du 26 septembre 2024.

Dans ce contexte, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité, en vue d'une réponse écrite pour le prochain Conseil communal :

1. Quel est l'état structurel exact du parking de la Place Large, et quelles sont les causes de cette limitation d'exploitation ?
2. Quelles sont les répercussions de cette situation sur le calendrier et les modalités de la rénovation prévue ?
3. La Municipalité était-elle informée de cet état structurel préoccupant avant le vote du préavis 10/2024 ? Si oui, pourquoi ces informations n'ont-elles pas été communiquées aux commissions et au Conseil communal ?
4. Cette limite de charge provoque-t-elle une baisse de revenus locatifs ?

Je sollicite une réponse détaillée et transparente, afin de garantir la confiance des citoyens et la bonne gestion des fonds publics.

S. E. Gagnebin

L. E. Gagnebin

Zimmermann Bruno

D. Forde

Nicole Gremaud

Sannet

Nicolas Bayne



Conseil communal de Leysin

RAPPORT

de la Commission des Sports chargée de l'étude du postulat

« Pour un plan directeur des chemins pédestres à Leysin »

Leysin, le 21 avril 2026

Au Conseil communal de et à
1854 Leysin

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des Sports, composée de Mesdames Corinne Blanchard, Joanne Nikles, rapportrice, Messieurs Bertrand Chauvy, Ian Mac Donald, Damien Oguey et René Pavillard, président, s'est réunie le 20 avril 2026, afin d'étudier le postulat « Pour un plan directeur des chemins pédestres à Leysin ».

Était excusé pour cette séance : Monsieur Théophile Cuche.

Historique

Les sentiers pédestres de Leysin ont évolué de chemins traditionnels reliant initialement les alpages d'Aï et de Mayens à la vallée, vers un réseau touristique majeur dès les années 1890, porté par l'essor des cliniques. Cette période a favorisé la promenade comme activité de santé, popularisant les chemins ensoleillés offrant des vues sur la vallée du Rhône, les Dents du Midi et le lac.

Avec la fin de l'ère des sanatoriums, les sentiers se sont réorientés vers la randonnée de loisir et sportive. Aujourd'hui, la commune dispose d'un réseau continu reliant la plaine du Rhône aux sommets de la Tour d'Aï, interconnecté avec les communes voisines et le réseau cantonal qui traverse l'ensemble de la Suisse.

État des lieux chiffré

La commune de Leysin recense les infrastructures suivantes :

- 35 km de chemins de randonnée pédestre (balisage jaune) : itinéraires accessibles à tous, souvent en plaine et en forêt, ne nécessitant aucune aptitude particulière.
- 35 km de chemins de randonnée de montagne (balisage blanc-rouge-blanc) : itinéraires techniques et escarpés, réservés aux personnes en bonne condition physique, maîtrisant les risques liés à la montagne.
- 2,5 km de chemins de randonnée alpine (balisage blanc-bleu-blanc) : itinéraires très techniques dont l'aménagement n'est pas systématiquement garanti, limité aux passages particulièrement exposés (sommets de la Tour d'Aï et de Mayens).



Conseil communal de Leysin

- 25 km de routes forestières et sentiers communaux hors réseau cantonal.
- Deux via ferrata : Tour d'Aï (1994) et Plan-Praz (2003).
- Un parcours Vita parfaitement entretenu par nos services communaux.

Entretien et balisage

Entretien communal

La commune est responsable de l'entretien des chemins (débroussaillage, réparation des dégâts, etc.). Sans cet entretien régulier, le réseau se dégraderait rapidement. Pour l'année 2024, 1383 heures ont été consacrées à cet entretien ; en 2025, 1903 heures ont été consacrées.

Balisage - Rôle de Vaud Rando

Vaud Rando est l'organisation mandatée par le Service de la mobilité du Canton de Vaud pour entretenir et assurer la continuité du réseau officiel. Les chemins balisés font partie de l'inventaire cantonal de randonnée pédestre. Ce réseau est planifié par l'État et les communes afin de relier les localités, les sites touristiques et les arrêts de transports publics.

Pour la commune de Leysin, la responsable du balisage est Madame Léonie Roth, qui assure la relation entre la commune et Vaud Rando. Le travail sur le terrain est réalisé par environ 80 baliseurs formés par Vaud Rando, dont la mission est de vérifier deux fois par an la conformité de la signalisation aux normes fédérales.

Pour rappel, l'application Swiss Topo, accessible gratuitement, recense l'ensemble des itinéraires (jaunes, rouges et bleus) et est régulièrement mise à jour (nouveaux itinéraires, fermetures de sentiers, informations pratiques, etc.). L'Office du tourisme de Leysin propose également aux habitants et aux hôtes un catalogue annuel de randonnées et de sentiers didactiques, remis à jour chaque année.

Conclusion

Au vu des éléments présentés ci-dessus, la Commission des Sports prend acte de la qualité et de l'étendue du réseau de sentiers pédestres de la commune de Leysin. Elle constate que ce réseau constitue une infrastructure importante tant pour la population locale que pour les visiteurs, et qu'il fait l'objet d'un entretien régulier de la part des services communaux.

Au vu de ce qui précède, la Commission des Sports, à l'unanimité des membres présents, vous propose d'être favorable au dépôt du postulat « Pour un plan directeur des chemins pédestres à Leysin ». Elle considère qu'un plan directeur des sentiers pédestres permettrait d'identifier les améliorations possibles sur le réseau existant et, le cas échéant, d'envisager le développement de nouveaux sentiers didactiques ou thématiques, dans le respect des ressources financières communales disponibles.



Conseil communal de Leysin

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce rapport, la Commission des Sports vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, ses salutations distinguées.

Pour la Commission des Sports :

Le Président :

René Pavillard

La Rapportrice :

Joanne Nikles